



Extrait du Registre
Des
Délibérations
(Annule et remplace)

L'an deux mille vingt

Le 08 juillet 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame GUINAUDIE Valérie, Présidente de séance.

Date de convocation le 01 juillet 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 36

NOMBRE DE VOTANTS : 37

Objet : Détermination du nombre de membres de Vice-présidents et de membres du bureau

Présents : 33

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), Olivier FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Auble/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine, JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salgnac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts) TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).



Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY
Secrétaires de séance : Sandrine HERNANDEZ et Nicolas TELLIER

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

En l'espèce et dans le cadre du dispositif de droit commun le nombre de Vice-présidents peut être de 8 maximums

En cas d'accord des deux tiers des membres du Conseil Communautaire le nombre de Vice-présidents peut être porté à 12 maximums

Concernant le nombre des autres membres du Bureau il n'existe pas de quotité minimum et maximum.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de Vice-présidents à 8,

Pour 29

Contre 8

Abstention 0

N°2020-79

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 17/07/20 SLO
ID : 033-243301223-20200708-202079AR-DE



A 20h Le Conseil Communautaire a enregistré le départ de Monsieur GEORGES BELMONTE

- de fixer le nombre des autres membres du Bureau à 9

- de dire qu'ainsi le bureau sera composé de 18 membres comprenant La Présidente 8 Vice-présidents et 9 autres membres du Bureau.

Pour 36
Contre 0
Abstention 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 09 juillet 2020



